

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 25 (1896)
Heft: 5

Rubrik: Correspondance du Valais

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CORRESPONDANCE DU VALAIS

Nos instituteurs continuent à se préoccuper vivement de l'amélioration de leur trop modeste position. Au printemps dernier, lors de la dernière réunion générale de la *Société valaisanne d'Education*, l'assemblée avait chargé son Comité de demander, déjà pour la session de mai, que le Grand Conseil veuille bien s'occuper sans retard de la revision de notre loi scolaire et particulièrement de l'amélioration de la position du personnel enseignant, question qui ne saurait être différée. Nous ne savons jusqu'à quel point le Comité s'est occupé de la mission qu'on lui avait confiée. Dans tous les cas, nous croyons que notre autorité législative ne s'occupe nullement de la chose, qu'on désirerait bien certainement voir enterrer pour ne pas être obligé de délier bourse. Mais ce n'est pas ainsi que l'entendent nos instituteurs qui n'ont pas de quoi vivre avec un traitement de 50 fr par mois. Une réunion eut lieu l'autre jour dans le district de Martigny et les participants décidèrent d'adresser immédiatement une pétition au Grand Conseil. Presque en même temps le Comité de la *Société valaisanne d'Education* se mit aussi de l'avant pour faire signer une pétition dans le même but. Nous pensons que cette fois l'on aboutira, sinon il est certain que beaucoup d'instituteurs quitteront leur carrière pour une occupation plus lucrative qui leur fournira de quoi vivre. Ils n'auront, du reste, qu'à gagner, car il n'y a pas d'état où l'on gagne moins qu'en enseignant. Il est même question de se constituer en syndicat si nos autorités ne veulent absolument rien faire.

Nous sommes à l'époque des conférences annuelles. Quelques-unes ont déjà eu lieu, d'autres sont annoncées pour bientôt. Le sujet mis à l'étude est celui-ci :

Soins particuliers à donner aux enfants dont les facultés intellectuelles sont peu développées.

Comment ces enfants doivent-ils être traités :

a) A l'école, 1^o pour l'enseignement des diverses branches ; 2^o sous le rapport de l'émulation et des punitions ?

b) Dans la famille ?

Quelles sont les conséquences du manque de soins particuliers donnés à ces enfants ?

R.

P.-S. — Cette correspondance aurait dû paraître dans le dernier numéro du *Bulletin*, mais elle nous est arrivée un peu trop tard.
(Réd.)

VARIÉTÉ

Les crocodiles, alligators, caïmans, tous cousins germains, sont des animaux qu'il est bon de ne fréquenter qu'à distance. Pendant un an, j'ai vécu au milieu d'eux sans les perdre de vue ; ils n'attaquent l'homme qu'à bon escient, quand il tombe